

**LÉGISLATURE 2020 - 2025**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
13 SEPTEMBRE 2022**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	B. DESPLAND, J. PARACCHINI, M. PASCHE et A.-M. PUGIN
		MM.	C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, F. MERLON P. MEYLAN et R. PARTY
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS-ÉES</u>	:	Mme	C. BAILLIF
		MM.	S. AGUET et C. HUBER
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00 et se réjouit de revoir ses collègues après la pause estivale.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 27 juin 2022, **Mme la Présidente** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 22 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2023, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition;
- du financement en 2023, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;

- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2023 du Bibliobus intercommunal, pour un montant de CHF 740'000.--;
- du financement en 2023, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- du financement en 2023 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- de l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre;
- de la participation en 2023 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.--.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.  
Il est donc pris acte de ces décisions.

### 3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Remerciements

**M. Bouvier** remercie chaleureusement **Mme Epiney** pour sa participation active et honorable à l'allocution du 1<sup>er</sup> Août. Le partage du discours avec un-e Conseiller-ère municipal-e rend la partie officielle plus dynamique et il les encourage à trouver un-e volontaire pour les années à venir.

#### b) Nouveau collaborateur au sein de la Mairie

**M. Bouvier** rappelle qu'un audit a été effectué au sein de la Commune et que cette analyse se poursuit à l'aide d'un coaching individuel ou collectif depuis plusieurs années.

Cette mesure a permis d'identifier au mieux les enjeux liés aux ressources humaines de la Commune et de trouver des solutions pérennes à son évolution. Le fonctionnement ainsi examiné a conduit à la décision d'engager un nouveau collaborateur qui prendra, dès le 3 octobre prochain, la responsabilité de la voirie et des travaux, secondant de fait également **M. Beuchat**. Un cahier des charges précis a été établi en ce sens, révisant certains éléments de celui de M. Gunter afin de le mettre en rapport avec la fonction et le profil souhaités.

Encadrée par un coach professionnel, une formation intensive tant sur le terrain que dans l'administration, s'effectuera entre octobre et décembre 2022. **M. Bouvier** sera également à ses côtés tous les lundis afin de le rendre opérationnel et autonome au plus tard début 2023.

M. Gianluca Delmano gère aujourd'hui une équipe au service des espaces verts de la Ville, il est titulaire de différents permis et manipule aisément les appareils de manutention. Il habite Chancy et est engagé au sein de notre compagnie de sapeurs-pompiers depuis de nombreuses années.

En outre, MM. Egenter et Gunter étant tous deux proches de la retraite, il est nécessaire d'anticiper ces futurs départs et de permettre à M. Delmano de mettre progressivement en place une nouvelle équipe en charge des espaces verts.

**M. Merlon** s'enquiert de sa situation, sera-t-il au bureau ou à l'extérieur ?

**M. Bouvier** répond que son temps sera partagé afin d'une part, de soutenir **M. Beuchat** dans les travaux administratifs chargeant actuellement le secrétariat et assister à certains rendez-vous de chantier, et d'autre part, de reprendre une partie des tâches extérieures qui ont été externalisées à cause du vieillissement de nos employés communaux.

**Mme Paracchini** demande si ce poste a fait l'objet d'une annonce publique.

**M. Bouvier** explique que cette position étant nouvellement créée, le Service des affaires communales a confirmé que ce n'était pas une obligation. Par ailleurs, les critères de cette fonction, définis en collaboration avec le coach, ainsi que l'engagement du personnel, relèvent de la seule compétence de l'Exécutif qui se doit ensuite de l'annoncer au Conseil municipal.

**M. Ventre** s'inquiète d'une procédure identique pour tous les postes qui seront à repourvoir dans l'avenir.

**M. Bouvier** indique qu'une annonce sur Job Up (par exemple) génère beaucoup trop de postulations, pas forcément en adéquation avec le poste décrit. Il mentionne notamment que la Commune avait reçu plus de 300 dossiers qu'il a fallu étudier puis auxquels répondre lors de la précédente recherche d'une secrétaire.

**M. Ventre** suggère alors de publier une annonce dans le ChancyLien si la Commune souhaite réellement privilégier une candidature chancinoise.

**M. Bouvier** signale que l'engagement de M. Delmano a généré plusieurs entretiens (4) notamment avec le coach, et que la décision de rejoindre le personnel de la Mairie a fait l'objet d'une longue réflexion de part et d'autre.

**M. Ventre** ne dit pas que le choix n'est pas bon. Il dit juste qu'une annonce permettrait de détecter d'autres talents, dont on n'aura pas connaissance s'ils ignorent l'ouverture d'un poste. Par ailleurs, la compétition entre plusieurs candidatures peut aussi se révéler utile pour choisir la bonne personne.

**M. Bouvier** précise que le profil recherché pour ce poste est tellement particulier qu'il fait depuis longtemps appel à ses contacts, sans succès.

**M. Beuchat** ajoute que les remplacements de MM. Gunter et Egenter seront plus « standards » et permettront vraisemblablement de procéder différemment.

**M. Bouvier** termine en indiquant que la Commune reçoit régulièrement des candidatures spontanées pour les espaces verts, les plus intéressantes ont été gardées et les postulants seront contactés en temps voulu.

**M. Merlon** souligne que lorsqu'il recherche un profil très particulier, il ne s'amuse pas non plus à voir cinquante personnes. Au vu du nombre d'entretiens effectués pour ce poste, il serait difficilement pensable de le faire avec de plus nombreux candidats.

### **c) Chemin des Carrés - accès aux propriétés de la Commune**

**M. Bouvier** fait part d'un dépassement sur les travaux réalisés au chemin des Carrés.

En effet, profitant de la pose d'une barrière à l'entrée de la Maison des Associations, afin de limiter entre autres, le va-et-vient des jeunes en scooter à leur local, un devis pour un portail clôturant l'accès à la terrasse du parascolaire a été demandé.

Ces travaux, comprenant portail, clôture, passage pour les piétons et commande électrique pour les livraisons du restaurant scolaire, s'élèvent à CHF 13'727.-- TTC auxquels s'ajoutera encore le coût de l'électricien.

De plus, une boîte aux lettres double, la première pour la Maison des Associations et la seconde pour le parascolaire, a également été installée.

### **d) Mobilité**

**M. Bouvier** mentionne qu'un nouveau fascicule au sujet du co-voiturage a récemment paru, indiquant également le développement des lignes de bus pour rallier le centre-ville.

Cette parution est toujours en lien avec les mesures mises en place pour réduire la circulation de 50% aux petites douanes (Soral II, Ségégnin, Certoux et Chancy II) à fin 2022, selon la lettre d'intention signée en 2018.

Cette dernière stipule en effet que si ce taux n'est pas atteint, une ouverture de la douane aux seuls covoitureurs, bus et deux-roues, pourrait être envisagée entre 6h00 et 8h30.

**M. Schopfer** demande si la durée du feu a été réduite comme convenu.

**M. Beuchat** acquiesce et précise que cette mesure visait à réduire le trafic de 10% au début de l'été, de 10% supplémentaires à la fin de cette saison et d'encore 10% à l'automne. Un nouveau comptage des véhicules est d'ailleurs prévu à cette période.

#### **e) Route de Vers-Vaux - parcelle n° 2601**

**M. Bouvier** revient sur le signallement d'une construction sur cette parcelle sise en zone agricole (voir procès-verbal du 14 juin 2022).

**M. Bouvier** a été approché par la personne s'occupant de l'entretien de cette parcelle dont le propriétaire est âgé et malade. Il assure avoir uniquement refait le toit de la cabane de jardin sans l'agrandir et aimerait rendre cet espace à la nature.

En effet, passionné d'ornithologie, il souhaite faire profiter la jeune génération de ce lieu abritant de nombreuses espèces d'oiseaux protégées qui empruntent le couloir migratoire du Fort l'Écluse. Il a d'ailleurs enlevé le bambou envahissant, refait les clôtures, entretenu les arbres fruitier et élaboré un partenariat avec M. Patrick Jacot, biologiste, ornithologue et membre fondateur du Centre ornithologique et de réadaptation de Genthod (COR). Les arbres du verger accueillent d'ailleurs des nichoirs fournis par cette institution et des ateliers de sensibilisation à la protection de la nature et sur la façon de bien se comporter dans les écosystèmes qui nous entourent devraient démarrer à l'automne.

En outre, il confirme qu'il n'y a ni arrivée d'eau ni sanitaires et qu'il serait favorable à accueillir gratuitement les scouts (table et bancs à disposition) ainsi que les écoles intéressées.

**M. Huber**, le plus qualifié en matière d'ornithologie, étant malheureusement absent à cette séance ainsi qu'à la prochaine, **M. Bouvier** aimerait prendre la température au sujet de ce dossier. De plus, peut-être que cela serait un moyen de réduire la motivation à organiser des « rave-parties » dans cette zone ...

**M. Party** mentionne que ce sont des promeneurs de Chancy qui ont remarqué cette construction en zone agricole. Il se rappelle que les jardins familiaux ont dû être « démontés » à Passeiry et trouve que, même s'il s'agit de bonnes intentions, les choses doivent se faire de manière réglementaire.

**M. Bouvier** indique qu'une plainte a été déposée à son encontre par la garde-faune.

**M. Meylan** relève qu'il est donc impossible de se prononcer avant de connaître l'issue de la plainte. Si la justice va dans le sens ornithologique, il sera alors temps de transmettre le dossier à une commission pour bien cerner les données du projet.

**Mme Pugin** avise qu'il devrait y avoir des archives quant à la taille de l'ancienne cabane, ce qui permettrait évidemment de jauger le potentiel agrandissement.

Sachant à quel point les nouvelles se propagent rapidement, **M. Bouvier** trouve important de communiquer ce projet au Conseil municipal afin que ses membres puissent répondre aux éventuelles questions le cas échéant.

#### **f) Places de parking condamnées**

**M. Bouvier** signale que les places de parking condamnées au parking de la bibliothèque, le sont chaque année pour éviter les dégâts que les poires pourraient causer aux voitures parkées sous l'arbre, notamment en cas de déficit d'assurance.

**M. Bouvier** suggère d'ailleurs, l'arbre appartenant à la municipalité, de mettre une annonce dans le ChancyLien afin que les habitants intéressés puissent cueillir et ainsi profiter des poires chancynaises.

### g) Inauguration de la Maison des Associations (presbytère)

**M. Beuchat** admet que ce chantier a pris du temps mais il est satisfait du résultat. Il stipule que les travaux restant dans les coûts budgétés, il sera même possible d'y inclure le portail installé.

### h) Groupe scolaire

**M. Beuchat** annonce que les travaux de rénovation se sont quasiment déroulés selon le planning intentionnel.

Le seul souci à déplorer est l'infiltration d'eau dans la salle de gymnastique suite à une protection qui n'a pas été suffisamment efficace lors d'un des violents orages de cet été. La société responsable a déjà pris contact avec son assurance et le parquet de la salle sera observé dans les mois à venir.

Nul n'ignore qu'il s'agit d'un chantier complexe car il ne peut être mené lorsque les élèves sont en cours. Le changement des fenêtres et les finitions se feront donc de nuit, selon l'autorisation délivrée, afin de maintenir l'objectif de démonter les échafaudages en novembre.

La verrière et l'ascenseur seront réalisés pendant les vacances d'octobre.

Les travaux reprendront l'été 2023 pour l'assainissement complet de la piscine et la mise aux normes des sanitaires.

### i) Chemin des Lys

**M. Beuchat** a rencontré la représentante de la copropriété du chemin des Lys qui lui a fait part des problèmes rencontrés avec l'éclairage dudit chemin. En effet, selon la convention signée entre la copropriété et la Commune, cette dernière est responsable de son entretien.

Elle relate que les luminaires actuels ne fonctionnent plus car ils font sauter les plombs à chaque orage. Ceux-ci représentent de plus une importante dépense énergétique.

**M. Beuchat** a donc donné son aval pour qu'elle prenne contact avec l'entreprise d'électricité travaillant régulièrement sur la Commune, afin de les changer et d'établir un devis qui sera adressé à la Mairie. Le remplacement de ces sept luminaires fera l'objet d'un dépassement.

### j) Moulin Roget

**M. Beuchat** communique que le Moulin Roget est mis en vente au prix de CHF 1'400'000.--. Un projet d'achat commun avec les communes voisines n'étant plus à l'ordre du jour, il a été décidé de faire une offre plus basse (CHF 1'000'000.--) pour que ce bâtiment reste dans un patrimoine communal.

L'offre chancinoise a été acceptée.

Comme la toiture est en bon état, aucune intervention urgente n'est requise. Dès lors, **M. Beuchat** propose de procéder comme avec le presbytère, soit intégrer le bâtiment dans le patrimoine financier, le temps de définir un projet.

Dans l'intervalle et afin de couvrir les charges, il pourrait être loué pour du stockage ne nécessitant pas une tenue hors gel.

Afin d'éviter le double emploi, la Forge Gallay pourrait être aménagée en zone d'activités, dans le même esprit que les anciens dépôts TPG à la Jonction. La maison adjacente, totalement insalubre, pourrait être détruite et le projet de maison de la nature déplacé au Moulin Roget.

**M. Party** estime que c'est une excellente idée afin de préserver le charme de cet ancien bâtiment.

**M. Meylan** trouve qu'il serait judicieux de se renseigner car sis en zone agricole, cela risque de conditionner un développement ultérieur.

**M. Beuchat** confirme qu'il sera effectivement compliqué de le transformer en logements et de le rendre « Minergie ».

En revanche, aménager le bâtiment pour qu'il reste hors gel et en faire un bien patrimonial ne devrait pas poser de problème. Il accepte de remettre le dossier à **M. Meylan**, tout en l'avisant de sa confidentialité et de l'interdiction de le transmettre à qui que ce soit.

Le dossier financier a été remis à la Fiduciaire pour qu'elle puisse adapter le plan quadriennal.

**M. Bouvier** sollicite un vote de principe sur l'acquisition de l'objet à CHF 1 million afin qu'il puisse confirmer l'offre par courrier, en attendant la délibération qui sera votée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité, soit par 12 oui.

#### **k) Café du Virage**

**M. Beuchat** indique que les plans sont prêts à être déposés. Afin d'éviter d'être bloqués par l'OCAN, les aménagements extérieurs feront l'objet d'une demande d'autorisation séparée.

### **4. NOMINATION DES PRÉSIDENTS-ES ET VICE-PRÉSIDENTS-ES DES LOCAUX DE VOTE POUR 2023**

Conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, **Mme la Présidente** soumet la liste pour les **12 mars** (votation populaire), **2 avril** (élection du Grand Conseil et premier tour du Conseil d'État), **30 avril** (élection second tour du Conseil d'État), **18 juin** (votation populaire), **22 octobre** (élection du Conseil national et premier tour du Conseil des États), **12 novembre** (élection second tour du Conseil des États) et **26 novembre** (votation populaire), à savoir :

Présidente	:	<b>Mme Valérie Froelicher</b>
Suppléante de la Présidente	:	<b>Mme Sarah Terraneo</b>
Vice-Présidente	:	<b>Mme Valérie Moron</b>
Suppléante de la Vice-Présidente	:	<b>Mme Anne-Marie Pugin</b>

Cette proposition est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de ces nominations.

### **5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

#### **a) Commission du territoire et des constructions**

**M. Meylan** mentionne que la commission s'est réunie fin juin et s'est penchée en priorité sur le chemin qui relie la Mairie à l'école en zone propre. Cette réalisation implique la démolition d'un bâtiment dont l'étude est cours afin de se prémunir des substances dangereuses. En parallèle, l'accord pour ouvrir le mur le long de la parcelle du temple est parvenu à la Commune.

#### **b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière**

**M. Ventre** fait part de l'installation des radars informatifs et signale que malheureusement certains ne fonctionnent pas.

**M. Beuchat** ajoute qu'il a rendez-vous le 21 septembre prochain avec l'Office cantonal des transports afin d'obtenir des explications sur la modification en projet d'agglomération 4 (lié au Grand Genève) de la liaison cyclable entre la Laire et le village. En soit, il s'agit d'une bonne nouvelle puisque son coût (étude et travaux) sera à la charge du Canton, le bémol étant que cela va prendre un peu plus de temps.

**c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs**

Aucune communication.

**d) Commission des finances**

Aucune communication.

**e) Commission des relations publiques et de la communication**

Aucune communication.

**f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable**

En l'absence de **M. Huber**, il est confirmé que le tous-ménages concernant la Journée Propreté du 24 septembre prochain sera distribué demain selon ses instructions.

**g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours**

Aucune communication.

***Prairie extensive***

**M. Party** regrette qu'une seule personne ait participé à l'événement organisé par le RAE de la Champagne (réseau agro-environnemental) bien qu'il admette que la météo n'était pas très encourageante. Pour mémoire, lors de la dernière édition (annuelle et chaque fois dans une commune de la Champagne différente) à Cartigny, il y avait eu 53 participants.

***Subvention sur les abonnements de bus***

**M. Party** se renseigne sur la détermination du montant de la subvention TPG. Il souhaiterait, en effet, que l'abonnement soit subventionné en totalité jusqu'à la fin de l'école obligatoire (18 ans).

**M. Beuchat** rappelle qu'au départ, la subvention était une action conjointe de CHF 50.-- par les TPG et CHF 50.-- par la Commune, réservée uniquement aux enfants sortant de l'école primaire et fréquentant le Cycle d'orientation en 1<sup>ère</sup> année. Lorsque les TPG ont abandonné cette action, la Commune a décidé d'en offrir l'entier puis a élargi l'offre dans un premier temps aux trois années du Cycle d'orientation, puis jusqu'au 25<sup>e</sup> anniversaire et aux retraités (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes).

**Mme la Présidente** propose que la commission des affaires sociales, sports et loisirs se penche sur ce sujet.

***Panneau informatif à l'entrée du village***

**Mme Pasche** suggère d'y afficher un « bienvenue à Chancy », notamment quand il n'y a pas d'autres informations.

***Vols***

**Mme Pasche** constate une forte augmentation des vols à Chancy.

**M. Bouvier** confirme cette recrudescence depuis une dizaine de jours.

### ***Hérissons à sauver***

**Mme Pasche** relaie les informations transmises par le secrétariat suite à sa demande d'affiches plastifiées « Sauvez les hérissons ». Il a été proposé qu'une publication soit postée sur la page FB de la Commune et que des affiches A3 soient imprimées pour les vitrines officielles.

### ***Traversée piétonne de la route de Chancy***

**Mme Pasche** suggère la possibilité de colorier une partie de la route afin de faciliter la traversée des piétons à la sortie du chemin de Léchard sur la route de Chancy.

### ***Parcelle n° 2124***

Conformément au point 3 a) du procès-verbal de la séance précédente, **M. Bouvier** confirme que suite au courrier envoyé, l'État de Genève, propriétaire de la parcelle susvisée, a accepté de la mettre à disposition de la Commune sous réserve de son entretien et de sa préservation en îlot de fraîcheur (pas de modification possible à l'exception de l'ajout éventuel d'un banc).

### ***P'tit Café***

**M. Ventre** rapporte les doléances d'habitants suite aux changements horaires de l'établissement, notamment la fermeture du weekend et aimerait savoir ce qui est prévu pour la suite de son exploitation.

**M. Bouvier** indique que l'Exécutif a rencontré Cyril et Evelyne afin de clarifier la situation. Lors de cette réunion différents points ont été évoqués, entre autres le changement d'horaire au sujet duquel la Commune n'a pas été consultée. Il s'avère que la fermeture du weekend intervient suite à leur analyse de la fréquentation et à la constatation amère qu'à l'heure actuelle, le P'tit Café ne tourne pas et ne permet donc pas de sortir au moins un salaire décent.

Un bilan sera effectué à la fin de l'année, mais cette nouvelle donne n'a pas convaincu l'entier de l'Exécutif. Au vu de son dicastère, **Mme Dubelly Hatinguais** devra reprendre le dossier dans son ensemble.

**M. Ventre** poursuit par un questionnement au sujet du « cabanon » aménagé sous l'arbre.

**M. Beuchat** explique que l'emplacement de ce dernier n'est pas définitif mais permet temporairement de ranger les tables et les chaises. En effet, le budget alloué pour ombrager la terrasse et pour un lieu de stockage n'étant pas suffisamment conséquent, il a été décidé de l'installer provisoirement au P'tit Café mais il sera affecté définitivement à la Maison des Associations. Une somme plus importante sera budgétisée pour 2023.

### ***Borne de recharge publique pour voitures électriques***

**M. Ventre** s'inquiète de la suppression de la borne électrique.

**M. Beuchat** le rassure, le projet n'est pas supprimé mais mis en attente, le temps que le problème des places de stationnement soit étudié.

**M. Ventre** demande ce qu'il en est du choix d'une voiture « mobility thermique ».

**M. Beuchat** confirme qu'au vu des pénuries électriques annoncées, il serait peut-être judicieux de songer à la version thermique. **Mme Dubelly Hatinguais** ayant la charge de ce dossier, elle ne manquera pas de faire suivre l'information au Conseil municipal.

### ***Borne d'accès au chemin de l'école, côté Station Ben's***

**M. Ventre** s'interroge sur le délai de mise en œuvre de cette borne.

Au vu des soucis côté Ruelle ainsi que des travaux à l'école, **M. Beuchat** reconnaît que ce dossier

a été volontairement temporisé.

### **Parc du Menhir**

**M. Ventre** déplore qu'il n'y ait pas de signalétique concernant les âges pour l'accès aux jeux bien qu'il soit clairement mentionné que les enfants sont sous la responsabilité des parents.

**M. Beuchat** relancera M. Gunter à ce sujet.

**M. Schopfer** avise que l'évolution de la motricité étant différente pour chacun, chaque parent devrait être apte à définir ce que son enfant est capable de faire ou de ne pas faire. La mention d'un âge est purement indicative et peut induire en erreur.

**M. Brunner** signale que lors d'un précédent entretien, l'entreprise semble avoir oublié de récupérer une pièce qui traînait au milieu des jeux. Pour plus de sécurité, elle a été déposée dans le parc de la Maison des Associations où il n'y a, a priori, pas d'enfant qui pourrait se blesser.

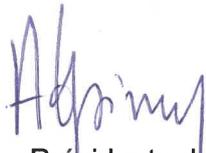
**M. Brunner** relève en outre que le barbecue à côté de la pétanque n'est plus utilisable car la grille est coincée en position basse.

### **Parcelle 2332 - route de Bellegarde 115**

**M. Bouvier** mentionne que les travaux sans autorisation ayant été effectués sur cette parcelle ont été dénoncés.

Il rappelle que deux incendies (dont un tout récemment) ont nécessité l'intervention des pompiers. Suite à la dernière, une plainte de la police du feu a été déposée et le propriétaire sommé de stopper les travaux, déposer les demandes d'autorisation en règle et sécuriser la parcelle.

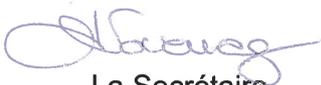
**Mme la Présidente** lève la séance à 21h45.



La Présidente du Conseil municipal  
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Boris Schopfer



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz